

Bonsmoullins

Une association s'oppose à l'annexion d'un passage communal

Les fondateurs de l'Association de défense des droits des usagers des itinéraires et chemins de Bonsmoullins et des environs (ADDUIC) se sont réunis en assemblée générale constitutive, le 19 juillet. Trente-sept personnes étaient présentes, dont six élus du conseil municipal. Isabelle Ansart est élue présidente de l'association et Nicole André, secrétaire de séance.

Isabelle Ansart a exposé le pourquoi d'une telle association : « La création de l'association est motivée par l'annexion illégale du passage communal, cadastré ZA 15, normalement ouvert au public, par un propriétaire ayant des terres limitrophes afin d'y construire une piste d'entraînement de chevaux », poursuivant que « plus de quatre-vingts personnes se sont déclarées, ce jour, par écrit, usagers du passage public ».

Un large débat s'est instauré. Isabelle Ansart a précisé : « Nous sommes tous concernés, que ce soit à titre de promeneurs, en famille, cavalier, randonneurs... C'est aussi un principe de ne pas accepter qu'un particulier s'octroie un bien qui appartient à la commune donc à chacun d'entre nous ».

Isabelle Ansart a souligné que « l'action des élus a paru tardive par rapport à la rapidité des travaux, rendant maintenant le passage inutilisable ». Les élus ont rétorqué qu'ils ne sont pas restés inactifs. Ils déplorent les critiques, rappelant « que des actions sont en cours avec l'envoi d'une mise en demeure au contrevenant avant d'entamer un référé auprès du tribunal de grande instance (TGI) ».

Isabelle Ansart, ainsi que les personnes présentes, insistent sur l'importance de rester unis avec les



De gauche à droite : Christian Bernard, secrétaire adjoint ; Isabelle Ansart, présidente, Monique André, secrétaire.

élus pour régler au mieux ce litige avec l'entrepreneur, rappelant « de ne pas se tromper d'adversaire ». Les élus, considérant qu'ils ne pouvaient

adhérer à l'association pour cause de « conflit d'intérêt », ont quitté la séance.